

Vente d'électricité : Bercy encourage EDF et industriels à s'entendre

ÉNERGIE

Roland Lescure a réuni vendredi fédérations industrielles et direction d'EDF.

Comment convaincre EDF et les industriels électro-intensifs de signer des contrats d'allocation de capacité de production nucléaire, à très long terme, pour se prémunir contre une nouvelle crise de l'énergie ?

Face à l'attentisme général et aux difficultés qu'ont visiblement ces derniers à se mettre d'accord, Roland Lescure a pris les devants. Réunis à Bercy vendredi, autour du ministre de l'Industrie et de l'Energie, le directeur exécutif d'EDF, chargé du pôle Clients, Services & Territoires, Marc Benayoun et les représentants des fédérations industrielles (UNIDEN, UIMM, METI, France Industrie, France Chimie, etc.) ont été invités « à faire tous les efforts nécessaires pour trouver un terrain d'entente ».

Annoncé à l'agenda du ministre, le PDG d'EDF Luc Rémont n'a finalement pas pu participer à la réunion mais une autre rencontre avec Roland Lescure sera programmée prochainement indique son entourage.

Une mission de suivi mise en place

« Les termes de l'accord trouvé en novembre entre EDF et l'Etat sur la vente de l'électricité nucléaire, après la fin de la régulation Arenh ont été rappelés, ainsi que le fait qu'aucun autre scénario de régulation n'est sur la table », indique-t-on au cabinet de Roland Lescure. Autrement dit, du côté des industriels, il ne sert à rien de jouer la montre pour espérer obtenir un meilleur contrat.

Pour vérifier que chacun fait ses meilleurs efforts – y compris EDF – pour atteindre un terrain d'entente, le ministre a aussi confié une mission de suivi à Philippe Darmayan, l'ancien président d'ArcelorMittal en France et à Julien Janes, ancien directeur à la Commission de

régulation de l'énergie. Ces derniers devront évaluer « l'efficacité de la politique commerciale d'EDF au regard des objectifs de protection, stabilité et de prévisibilité des factures » ainsi que ses effets sur « la compétitivité industrielle française » dans un rapport remis au ministre en juin. Il y aura donc bien une « clause de revoyure » comme s'y était engagé le gouvernement en novembre, d'ici à un mois environ.

Prévus pour donner de la visibilité aux industriels qui consomment énormément d'électricité dans leurs processus industriels, ces contrats à quinze ans, voir plus, devaient en théorie permettre à EDF de fournir du courant à un prix proche de ses coûts, tout en partageant son risque industriel, les entreprises signataires étant exposées à la variation des volumes produits et devant verser une avance conséquente sur le montant du contrat.

Les contrats à quinze ans sont prévus pour donner de la visibilité aux industriels électro-intensifs.

Reste que depuis la signature de l'accord avec l'Etat, seules trois lettres d'intention ont été signées entre EDF et les géants de l'industrie en France. ArcelorMittal et GravitHy, qui souhaitent produire de l'acier décarboné à Fos-sur-Mer sont notamment candidats. La baisse des prix continue sur les marchés ces derniers mois et l'importance des montants à avancer dans ce type de contrats a semble-t-il découragé certains industriels à changer leurs habitudes d'achat.

Vis-à-vis des contrats à moyen terme, les clients aux nouvelles offres d'EDF semblent toutefois plus nombreux. Auditionné au Sénat récemment, Marc Benayoun a pointé 671 contrats signés pour un volume total de 5 TWh par an sur des échanges à cinq ou quatre ans. — S. W.